



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Compte-rendu de la réunion du 03/11/18 – 9H30 - à PLOUFRAGAN

Présents : Guinal BREST (responsable CRJ), Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (président CSR et CSD 35), Rémy LE GUERNIC (représentant CSD 29), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Stefano DE BLASIO (CSD 29), Joël LE DIOURON (responsable CRA), André PANNETIER (trésorier et responsable corpo), Marie-Claude PENNEC (responsable vétérans), Jacques SORIEUX (secrétaire général)

ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué 60 mn)*
 - *Litiges et brûlages des journées 1 à 3 phase 1*
 - *Championnat féminin*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué 30 mn)*
 - *Point sur le 1^{er} tour*
 - *Féminines*
- 3- *Point sur les compétitions à venir : (temps alloué 30 mn)*
 - *2^{ème} tour du critérium fédéral de N2 seniors (8 et 9/12/18 à ST BRIEUC)*
 - *Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (12/01/19)*
 - *Coupe et championnat de Bretagne vétérans (9 et 10/02/19 à RENNES)*
- 4- *Règlements des compétitions (temps alloué 20 mn)*
- 5- *Organisation des compétitions : temps alloué 20 mn)*
 - *Lieux et délégués des épreuves*
 - *Cahier des charges*
- 6- *Questions diverses*

Avant propos :

Michel KERISIT remercie Alain TRICOIRE et le Comité des Côtes d'Armor de les accueillir à la Maison des Sports et il excuse les personnes absentes.

1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

1.1- Point sur le début de saison

Michel KERISIT revient sur les différends qui, en fin de saison dernière, ont opposé la ligue à la Fédé sur l'application des règlements concernant la montée de l'équipe 2 féminine de THORIGNE-FOUILLARD TT en Nationale 3 et le repêchage de l'équipe 1 masculine de ST DIVY SPORT en Nationale 3. Finalement, pour ne pas avoir à trancher, la Fédé a attendu les engagements d'équipes et les quelques arrêts habituels leur ont permis de donner satisfaction à tout le monde.

Au niveau régional, il n'y avait rien à signaler jusqu'au 20 septembre ; mais hélas, c'est à ce moment-là que le club d'HENNEBONT a été obligé de supprimer ses 2 équipes de régionale 3. Il n'a bien sûr pas été possible de les remplacer et il y a donc 2 poules de 7 en R3 pour la 1^{ère} phase. Conformément au règlement mis en place la saison dernière, les équipes classées 7^{ème} de ces poules descendront automatiquement en pré-régionale. De plus, le club d'HENNEBONT ne peut pas avoir d'équipe accédant à la R3 à l'issue des 2 phases de la saison.

Michel LOMENECH demande si le club de GOURIN a payé les amendes qui lui avaient été infligées la saison dernière. Malgré la relance faite au mois de juin et la menace de ne pas les laisser repartir en championnat par équipes cette saison, ils n'ont toujours pas payé. N'ayant plus d'équipe au niveau régional, ils sont repartis au niveau départemental. Bernard CHAPALAIN se charge de les relancer.

Suite à une question qui s'est posée, Eric DUCOS confirme qu'un club qui est exempt sur une journée peut saisir sa composition d'équipe sur Monclub, même s'il devait jouer à l'extérieur.

1.2- Litiges et brûlages des journées 1 à 3, phase 1

Journée 1 du 01/10/2017

PN dames : QUIMPER CTT 2 – QUIMPER CTT 3

Eva ANDORIN, qui a disputé la rencontre avec l'équipe 2 de QUIMPER sort en brûlage cas F. Renseignements pris auprès de la Fédé, ce cas de brûlage a été rajouté pour les joueuses et joueurs figurant sur les listes des équipes Pro.

Il permet de vérifier manuellement que, conformément aux règlements fédéraux, la joueuse ou le joueur qui a joué dans l'équipe 2 du club est bien n°3 ou n°4 de la liste de Pro. Il n'y a donc pas de problème pour Eva ANDORIN

Décision : le score de la rencontre est entériné

R3F: AL PLONEOUR-LANVERN 1 – TT LANDIVISIAU 2

Suite à l'abandon de Bruno RAPHALEN avant sa dernière partie, le club de PLONEOUR-LANVERN n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : application de l'amende prévue.

Journée 2 du 08/10/2017 :

R1B : TT GRÂCES-LE MERZER 1 – RP FOUESNANT 4

Alors qu'il avait déjà reçu un carton jaune lors d'une partie précédente, Guillaume GERVAIS de GRÂCES-LE MERZER reçoit un carton rouge du juge-arbitre pour coup de poing sur la table. La sanction paraissant un peu sévère, Michel KERISIT a appelé le JA Cyril CARNEC qui lui a confirmé que ce carton rouge était mérité.

Décision : Guillaume GERVAIS est suspendu pour la 3^{ème} journée des 27 et 28 octobre 2018.

Journée 3 du 16/10/2016 :

PN Messieurs: GDR GUIPAVAS 1 – THORIGNE-FOUILLARD TT 4

Suite à l'abandon de Rafaël SUEUR avant sa dernière partie, le club de THORIGNE-FOUILLARD a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

R2D: BO QUESTEMBERT 1 – GDR GUIPAVAS 2

Suite à l'abandon de Mathieu FLEGEAU lors de sa 2^{ème} partie, le club de QUESTEMBERT a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : pas d'amende infligée.

Michel LOMENECH fait remarquer que certains clubs du Finistère continuent d'utiliser la feuille du comité. Conformément à la décision de la CSR du 12 mai 2018, ces clubs auraient dû recevoir une amende ; mais, Michel KERISIT a oublié d'informer les clubs en début de saison. Cet oubli sera réparé pour la 2^{ème} phase.

Michel KERISIT signale à la CSR que le comité 35 a décidé, à partir de la saison prochaine, de ne plus acheter les feuilles de la Féd par souci d'économie et de faire comme le comité 29 en créant leur propre feuille. Il se demande si on ne pourrait pas faire la même chose au niveau de la ligue. A la demande de Renan THEPAUT, ce point sera débattu en conseil de ligue.

1.3- GIRPE

Comme on peut le constater dans le fichier joint, l'utilisation du GIRPE au niveau national sur les 3 premières journées de championnat continue de progresser, notamment en Bretagne.

Au niveau régional, on arrive pratiquement à une pleine utilisation du GIRPE dans les Côtes d'Armor. En effet, un seul club, ARMOR PING, ne s'en est pas servi. Le Morbihan est également en forte progression ; alors que le Finistère et l'Ille et Vilaine restent un peu à la traîne, bien qu'étant en progression.

Renan THEPAUT aurait souhaité faire le point sur l'opération mise en place par la ligue pour aider les clubs à s'équiper de matériel informatique ; mais, Joël LE DIOURON, qui est en charge de l'affaire, est absent.

Michel LOMENECH souligne qu'il y a pas mal d'horaires erronés sur les feuilles issues de GIRPE. Il y a même une feuille de pré-nationale dames où les dates de naissance des joueuses figurent dans la colonne carton. Eric DUCOS propose de se renseigner sur cette feuille étrange et d'éventuellement procéder au paramétrage proposé par Patrick ROYER l'année dernière.

1.4- Féminines

L'engagement de 4 équipes supplémentaires a permis de maintenir la poule de pré-nationale dames avec 6 équipes. Les clubs de CTT VANNES-MENIMUR et de l'ESPERANCE ST QUAY-PORTRIEUX ont créé une équipe féminine ; alors que QUIMPER CTT a rajouté une nouvelle équipe. On peut particulièrement remercier le club de LOPERHET qui a rajouté une équipe 5 pour nous permettre d'avoir 6 équipes en pré-nationale.

Vu les résultats des 3 premières journées les 2 équipes bretonnes engagées en nationale 3 devraient se maintenir et nous risquons donc de ne plus avoir que 5 équipes en pré-nationale pour la 2^{ème} phase. Un courrier sera envoyé aux clubs, en fin de 1^{ère} phase, pour essayer de trouver de nouvelles équipes.

S'il n'y a que 5 équipes pour la 2^{ème} phase, les clubs concernés seront interrogés pour savoir s'ils souhaitent quand même maintenir la poule.

2- CRITERIUM FEDERAL

En préambule ; Michel KERISIT signale que, pour le 1^{er} tour, comme le prévoit le règlement, il n'y a plus eu de repêchage à partir du jeudi. Cela explique les tableaux messieurs incomplets.

On peut aussi noter avec satisfaction que tous les résultats du 1^{er} tour étaient remontés sur SPID le dimanche soir.

2.1- Point sur le 1^{er} tour

Seniors messieurs : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé)

A l'issue du 1^{er} tour : 4 descentes de nationale 2, 9 descentes de régionale

Seniors dames : 5 joueuses prévues, 5 présentes, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Juniors garçons : 22 joueurs prévus, 22 présents, 3 forfaits excusés justifiés

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 8 descentes de régionale

Juniors filles : 11 joueuses prévues, 10 présentes (1 forfait non excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Cadets : 24 joueurs prévus, 24 présents, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 3 descentes de nationale 2, 10 descentes de régionale

Cadettes : 14 joueuses prévues, 14 présentes, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 4 descentes de nationale 2, 2 descentes de régionale

Minimes garçons : 23 joueurs prévus, 23 présents, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 1 descente de nationale 2, 7 descentes de régionale

Minimes filles : 13 joueuses prévues, 13 présentes, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 0 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

Benjamins : 24 joueurs prévus, 24 présents

A l'issue du 1^{er} tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

Benjamines : 6 joueuses prévues, 6 présentes, 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 1^{er} tour : 0 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

On peut noter que, suite à quelques forfaits tardifs, il n'y avait que 2 tableaux complets, les benjamins et les cadets.

Il y a eu 10 forfaits excusés justifiés sur ce 1^{er} tour, essentiellement pour cause de blessure. Il n'y a, à priori, pas eu d'exagération ; même si un certificat médical paraît quelque peu douteux puisque le joueur n'était interdit de sport que le week-end du critérium fédéral. Ces 10 joueuses et joueurs repartiront donc au même niveau au 2^{ème} tour.

La nouvelle règle d'inscription par les clubs sur SPID avant le 15 septembre pour les joueurs de nationale et de régionale n'a pas posé trop de problèmes. On peut tout de même noter que Laurine FERBUS n'a pas pu démarrer en N2 minimes parce-que son club avait oublié de l'inscrire. Gérard VINCENDON, responsable du critérium fédéral jeunes au niveau de la zone, a accepté de la mettre en 1^{ère} remplaçante ; mais, comme il n'y a pas eu de forfait, elle a démarré en régionale minime et a réussi à monter en N2 pour le 2^{ème} tour.

Deux joueurs placés, en régionale cadets et juniors dans un 1^{er} temps, ont été rétrogradé en départementale car ils avaient déclaré forfait au dernier tour de la saison dernière. A la demande du comité 29, le junior a finalement été replacé en régionale en surnombre. En effet, il n'avait pas pu disputer le dernier tour de la saison dernière parce-qu'il était en voyage scolaire. Compte tenu du nouveau règlement sur les forfaits excusés justifiés et de son classement (n°2 du tableau), Eric DUCOS a accédé à la demande du comité 29.

En régionale cadet, un joueur du CLE 29, n'ayant pas été inscrit en temps et en heure par son club, a quand même été pris en surnombre.

Alain TRICOIRE relate le problème qu'il a eu en régionale seniors messieurs. Un joueur de GUIPAVAS, ayant une raquette non conforme (revêtement ne recouvrant pas totalement la plaque), refusait de changer de raquette en arguant du fait qu'on l'avait laissé jouer avec en championnat régional par équipes. Les esprits se sont échauffés dans un 1^{er} temps ; mais, il a finalement accepté de jouer avec une raquette qu'on lui a prêtée.

Il y a eu aussi quelques problèmes au niveau de la nationale 2. En effet, certaines joueuses et certains joueurs qui changeaient de catégorie et qui étaient montés en nationale 1 en cours de saison dernière n'avaient pas pu disputer de tour dans le tableau de leur nouvelle catégorie. Ils n'avaient donc pas de points A dans leur nouvelle catégorie et se retrouvaient très loin dans la liste du 1^{er} tour de cette saison. Interrogée sur le problème, la Fédé a décidé de leur attribuer, pour chaque tour où ils étaient en nationale 1, les points du dernier du tableau de la catégorie supérieure en N2. Par exemple : un cadet, monté en N1 dès le 1^{er} tour, a marqué 2 points du tableau N2 juniors sur les 3 derniers tours. Ça n'aura pas permis à ces joueuses et joueurs de démarrer en N2, mais ils ont au moins pu commencer en régionale.

Damien LOISEAU, responsable de la détection à la DTN, a demandé à Gérard VINCENDON, à l'issue du 1^{er} tour, de faire monter le 1^{er} du tableau benjamin en N2 cadets et les 3^{ème} et 4^{ème} de ce tableau en N2 minimes pour tenir compte de leur classement individuel. Il a effectué cette demande alors qu'il avait déjà essuyé un refus de la part de la commission sportive fédérale. Bien entendu, la zone s'est rangée à l'avis fédéral.

Renan THEPAUT estime que ça serait bien d'établir des statistiques sur les engagés au critérium fédéral. Michel KERISIT essaiera de préparer quelque chose pour la prochaine CSR.

2,2- Féminines

Il y a un léger mieux en seniors puisqu'il a été possible d'organiser le tableau avec 5 joueuses et qu'elles devraient être 6 au 2^{ème} tour.

Par contre, cela devient catastrophique dans les tableaux jeunes. Il n'y avait aucun tableau complet au 1^{er} tour et il y en aura au mieux un au 2^{ème} tour. Les juniors devraient être 11, les cadettes 16, les minimes 13 et les benjamines 7. Il n'y a que 2 joueuses d'Ille et Vilaine à monter en régionale au 2^{ème} tour, une benjamine et une cadette.

Le plus inquiétant est que, contrairement aux dernières années, il y a beaucoup moins de benjamines.

3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR

3.1- 2^{ème} tour du critérium fédéral de nationale 2 seniors (08 et 09/12/2018 à ST BRIEUC)

Après pas mal de discussions, la compétition sera bien organisée par le club de PLERIN à la salle Steredenn à ST BRIEUC. La réponse de la mairie de ST BRIEUC a été assez tardive et finalement, nous ne pouvons pas disposer de la petite salle où il était prévu de mettre 12 tables. Compte tenu des dimensions de la grande salle, il est possible d'installer 16 tables avec des aires de jeu de 11 m sur 5.25 m. A titre de comparaison, les tours de N1 messieurs à THORIGNE-FOUILLARD se dispute avec des aires de jeu de 11 m par 5.50 m. Interrogé sur le sujet, le JA, Gérard LE PAPE, estime que c'est trop juste ; mais il se pliera à la décision prise. Devant le peu de temps restant et la difficulté à trouver une autre salle, la décision est prise de maintenir la compétition à ST BRIEUC.

Des tables d'échauffement seront installées en haut des gradins où il existe un espace assez vaste.

Le JA de la compétition sera Gérard LE PAPE, accompagné de Bernard CHAPALAIN comme DE et d'Alain TRICOIRE comme responsable des arbitres.

Les 24 arbitres nécessaires devraient être trouvés à condition que le Finistère et le Morbihan en fournissent quelques-uns. Renan THEPAUT propose d'envoyer à Alain TRICOIRE le guide des organisations qu'avait fait Michel COAT.

3.2- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (12/01/2019)

Michel KERISIT informe la CSR qu'il a sollicité le club corpo de l'ASLC PSA RENNES pour cette organisation et qu'ils viennent d'accepter de s'en charger. La compétition aura donc lieu dans l'enceinte de l'usine PSA à CHARTRES DE BRETAGNE où le club dispose d'une salle omnisport avec environ 150 places de gradins. Ils n'en seront pas à leur coup d'essai puisqu'ils ont déjà organisé un championnat de France sport dans l'entreprise il y a quelques années.

Espérons que l'organisation de ce championnat de France cette saison à VERN-SUR-SEICHE incitera les joueurs costarmoricains et brétiliens à participer au championnat de Bretagne.

La composition de la table de marque n'est pas arrêtée pour le moment ; mais, Michel KERISIT informe la CSR que ça sera sans doute lui le JA.

3.3- Coupe et Championnat de Bretagne vétérans (09 et 10/02/2018 à RENNES)

Comme il y a 3 ans, cette épreuve sera organisée par le club du CPB RENNES dans la salle Rapatel à RENNES. Ils ont donc l'habitude de cette organisation.

La compétition se disputera dans 2 salles distantes d'une centaine de mètres. Il y aura 16 tables installées dans la salle principale et de 4 à 8 tables dans la salle spécifique en fonction des nécessités.

Le repas du dimanche midi sera organisé dans la salle spécifique.

Le rôle de délégué reste pour le moment confié à Marie-Claude PENNEC en espérant, et nous le lui souhaitons, que son état de santé lui permette d'assurer ce rôle. Dans le cas contraire, c'est Michel KERISIT qui la remplacera.

La composition de la table de marque n'est pas arrêtée pour le moment.

Suite au changement de règlement décidé pour cette saison, Michel KERISIT distribue aux membres de la CSR la liste des joueuses et des joueurs qui peuvent être dispensés du championnat départemental s'ils en font la demande. A la demande d'Alain TRICOIRE, ce fichier sera rapidement envoyé par mail aux 4 responsables de CSD.

Comme d'habitude, les résultats complets des championnats départementaux devront être envoyés à la ligue dès le lendemain de l'épreuve.

4- REGLEMENTS DES COMPETITIONS

4.1- Championnat par équipes

Pour info, l'article II.115.2 des règlements sportifs fédéraux, qui a posé problème la saison dernière pour la 2^{ème} montée de PN dames en N3, n'a pas été modifié. Jean-Luc GUILLOT, le président de la CSF n'admet toujours pas son erreur. Il a rajouté un exemple pas du tout clair pour faire dire à l'article ce qu'il veut lui faire dire.

Suite à la participation de Damien ELOI, avec le club de THORIGNE-FOUILLARD TT, aux play-offs de N1 la saison dernière alors qu'il n'avait pas joué pendant la saison régulière, le bureau directeur de la Fédé a entériné, en catastrophe fin juin, un changement de l'article II.125 des règlements sportifs qui régit la participation à la journée des titres. Ils ont décidé que, pour pouvoir participer aux play-offs, un joueur devait avoir disputé 2 rencontres dans l'équipe concernée lors de la phase précédente. Michel KERISIT a envoyé un mail fin juin à Jean-Luc GUILLOT pour lui faire remarquer que ce règlement était inapplicable en l'état.

En effet, si une équipe, comme c'est souvent le cas en nationale, dispute la 2^{ème} phase avec 4 joueurs et que l'un d'eux ne peut pas être là pour la journée des titres, l'équipe ne peut pas jouer. Ce mail est resté sans réponse ; mais, « oh surprise », cet article vient d'être modifié courant octobre, bien entendu sans aucune info de la Fédé. Pour participer à la journée des titres, un joueur devra avoir disputé au moins 2 rencontres dans l'équipe concernée ou dans une équipe de numéro supérieur lors de la phase précédente.

Par ailleurs, suite aux problèmes rencontrés pour la montée de PN dames en N3, la Fédé a décidé de supprimer les montées par zone et d'en revenir à une montée par ligue en se réservant le droit de décider qui compléterait les places vacantes.

Le règlement du championnat régional par équipes a été modifié en conséquence et figure en annexe du présent règlement.

4.2- Critérium fédéral

Michel KERISIT rappelle à la CSR les changements de règlements qu'ils ont adoptés avant le début de saison suite aux changements de règlements fédéraux.

Un joueur a le droit de déclarer forfait une fois en étant maintenu dans la division si son forfait est dû à un voyage scolaire, au service national universel, à un décès (parents, enfants, fratrie) ou à une blessure justifiée par un certificat médical envoyé à la ligue avant le mercredi suivant la compétition.

Un joueur abandonnant après les poules ne marque plus 0 point pour le tour considéré. Il est considéré comme battu pour toutes les parties non disputées et termine dernier de sa partie de tableau. Il marque les points de la dernière place. Ce point de règlement n'a pas été modifié sur SPID déconnecté. Il faut attribuer les points manuellement.

Enfin, l'ordre des parties dans une poule de 6 a été modifié. La partie 3-4, décisive pour la qualification dans le tableau du haut, doit avoir lieu au dernier tour. Sur SPID déconnecté, il faut prendre les poules 6 joueurs 3 qualifiés.

Michel KERISIT s'interroge sur la façon de départager 2 joueurs ayant le même nombre de points critérium fédéral, notamment pour la constitution du 1^{er} tour. Pour le moment, la ligue départage en tenant compte de l'âge (priorité au plus jeune) alors que la zone privilégie le joueur ayant le meilleur classement individuel. Au niveau des règlements fédéraux, la préférence est donnée au plus jeune en cas de repêchage. La CSR décide de départager les joueurs en tenant compte de leur points licences puis, si nécessaire, de leur âge. Cette proposition sera présentée au prochain conseil de ligue.

L'article III.402 des règlements sportifs stipule que les montants de régionale 1 de chaque catégorie d'âge accèdent à la régionale 1 de la catégorie d'âge supérieure s'ils n'accèdent pas à l'échelon national. Ce point de règlement n'est pas ou plus appliqué au niveau de la ligue de Bretagne. La CSR estime qu'il faut l'appliquer, notamment pour les joueurs montant au dernier tour et changeant de catégorie. Cette proposition sera présentée au prochain conseil de ligue.

Eric DUCOS revient sur la date limite d'inscription au critérium fédéral en début de saison. Après discussion, la CSR décide de fixer au 15 septembre la date limite d'inscription pour toutes les joueuses et joueurs qui se réinscrivent ou qui reprennent après une période d'interruption. Pour les nouveaux inscrits, la date sera fixée par chaque comité. Cette proposition sera présentée au prochain conseil de ligue.

5- ORGANISATION DES COMPETITIONS

5.1- Lieux et délégués des épreuves

Michel KERISIT distribue à la CSR différents tableaux concernant les lieux des épreuves.

Le 1^{er} tableau concerne les lieux des compétitions dans les comités et le nom des juges-arbitres et des délégués. Il a été mis à jour en fonction des renseignements dont disposait le secrétariat. Ce tableau est complété en fonction des informations dont disposent les personnes présentes.

Le 2^{ème} tableau concerne les différents lieux des 4 tours de critérium fédéral. Il a été mis à jour en fonction des renseignements dont disposait le secrétariat.

Le 3^{ème} tableau concerne la localisation par comité des différentes compétitions de la ligue pour les années à venir. Ces différents tableaux figureront en annexe du compte rendu.

5.2- Cahier des charges

Michel KERISIT distribue aux membres de la CSR le cahier des charges des compétitions qu'il a mis à jour. Ce tableau figurera en annexe du compte rendu.

6- QUESTIONS DIVERSES :

Michel KERISIT fait le point sur les tournois. Les clubs organisant un tournoi en 1^{ère} phase ont joué le jeu et se sont positionnés, comme demandé au mois de juin.

Pour les tournois de 2^{ème} phase, les clubs ne se sont pas forcément positionnés avant le 1^{er} octobre comme demandé ; mais, ceux pour qui la date proposée posait problème se sont manifestés et il n'y a pas de problème insoluble pour le moment.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Fin de la réunion : 12h30.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue
Membres de la C.S.R
Comités et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT